



T-ES(2023)17_fr

24 novembre 2023

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus
sexuels

.....

Rapport de réunion

39^e réunion

Lieu : Strasbourg et plateforme KUDO

26-28 septembre 2023

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « Comité de Lanzarote » ou « Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « Convention de Lanzarote » ou « Convention ») a tenu sa 39^e réunion du 26 au 28 septembre 2023 au Conseil de l'Europe à Strasbourg et sur la plateforme KUDO.

L'ordre du jour et la liste des participants font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Mme CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels suite à la guerre en Ukraine

2.1. Point sur les questions urgentes adressées à la Fédération de Russie conformément à la règle 28 du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote et examen des suites éventuelles (document de travail T-ES(2023)10) en vue d'une décision

3. Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que lors de sa 38^e réunion, le Comité a décidé d'adresser des questions urgentes à la Fédération de Russie. Ce pays avait jusqu'au 10 juillet 2023 pour soumettre un rapport spécial en réponse à ces questions. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité que la Fédération de Russie n'a pas répondu aux questions dans le délai imparti, mais a envoyé certains documents au Secrétariat le 28 juillet et le 15 septembre 2023. Ces documents ont été examinés par le Bureau et un projet de déclaration a été préparé pour examen par le Comité.

4. Mme SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'après réception des derniers documents de la Fédération de Russie le 15 septembre, il est proposé d'insérer plusieurs passages supplémentaires dans le projet de déclaration (document de travail T-ES(2023)10), qui est ainsi présenté au Comité.

5. Mme GUIDIKOVA (cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport) rappelle que le texte a été soigneusement rédigé au regard de la réponse très partielle donnée par la Fédération de Russie.

6. Mme GERASIMCHUK (conseillère plénipotentiaire du Président de l'Ukraine pour les droits de l'enfant et la réadaptation des enfants) informe le Comité que des données sur le nombre d'enfants disparus, morts ou autres sont enregistrées sur le portail étatique [Children of War](#). Elle souligne que, sur ce portail, 13 enfants sont signalés comme victimes de violence sexuelle et que ces cas font l'objet d'une enquête dirigée par les procureurs. Elle informe également le Comité que le Président de l'Ukraine a établi un plan pour faciliter le retour des enfants de Fédération de Russie en Ukraine, et appelle le Comité à exhorter la Fédération de Russie à répondre pleinement aux questions qui lui ont été adressées. Elle appelle aussi le Comité à réfléchir à la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les cas d'abus sexuels.

7. Mme CASTELLO-BRANCO exprime la profonde compassion et la vive préoccupation du Comité à l'égard des enfants touchés par la guerre et rappelle que le Comité doit agir dans le cadre de son mandat, en étant guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant. À cet égard, Mme SCAPPUCCI souligne que le Comité n'est pas mandaté pour examiner des cas individuels ou faire des constatations factuelles concernant des enquêtes pénales en cours. Elle rappelle qu'une fois établis au niveau national, les faits peuvent être portés à l'attention du Comité et examinés dans le cadre de son mandat.

8. Le Comité examine ensuite attentivement le projet de déclaration ligne par ligne, convient de quelques amendements et adopte la [déclaration](#), qui déplore l'absence de réponse appropriée de la Fédération de Russie et exhorte cette dernière à coopérer pleinement, conformément aux obligations qui lui incombent en qualité de Partie à la Convention de Lanzarote. M. POPOVIĆ (Serbie) demande que le rapport de réunion reflète l'abstention de la Serbie lors de la formation du consensus sur ce texte.

2.2. Point sur la mise en place du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU), conformément à la Déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine adoptée lors du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe

9. Mme SCHUETZE-REYMAN (conseillère spéciale, Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine) informe le Comité de la création du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU). Les objectifs du GCU sont de mieux connaître et comprendre les différents cadres juridiques et politiques, et de faciliter la coordination entre États. L'axe thématique des travaux du GCU doit encore être défini par les membres du groupe lors de la « réunion zéro » prévue en ligne le 4 octobre 2023. Mme SCHUETZE-REYMAN informe le Comité que le GCU ne s'occupera pas de cas individuels et ne recevra pas de données identifiables individuellement. Elle précise que les enfants ukrainiens se trouvant dans la Fédération de Russie ou dans les zones temporairement contrôlées ou occupées par celle-ci ne relèveront pas du mandat du GCU, mais que les enfants rentrés en Ukraine relèveront, eux, de son mandat.

10. Le Comité salue cette initiative et informe Mme SCHEUTZE-REYMAN qu'il contribuera aux travaux du GCU par l'intermédiaire de son représentant désigné (voir plus bas point 6.1).

3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

3.1. Point sur les réponses au nouveau questionnaire « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » et décisions sur le calendrier et les modalités d'évaluation des réponses

11. Mme SCAPPUCCI rappelle que la date limite de réponse au premier questionnaire thématique du nouveau cycle de suivi portant sur les cadres juridiques a été reportée au 10 octobre 2023, car seules 17 Parties avaient fourni les informations demandées à la date limite initiale. Après un échange, le Comité décide que les projets de chapitres du rapport de mise en œuvre seront élaborés par des rapporteurs, qui seront des membres du Comité, des participants ou des observateurs, avec l'aide du Secrétariat et, si nécessaire, d'experts indépendants, conformément au projet de calendrier figurant à l'Annexe III. Le Comité remercie Mme DOSZPOTH (Hongrie), Mme LOVŠIN (Slovénie) et Mme CASTELLO-BRANCO

(Portugal) qui se sont portées volontaires comme rapporteuses pour la première série de questions.

12. Le Comité décide par ailleurs que les organisations non gouvernementales et les autres professionnels concernés qui souhaitent répondre au questionnaire thématique ou compléter les réponses des États parties devraient faire parvenir leurs contributions au Secrétariat d'ici au 10 décembre 2023, et que les contributions issues des consultations menées auprès d'enfants pour savoir ce qu'ils comprennent par « cercle de confiance » devraient parvenir au Secrétariat d'ici au 29 mars 2024.

3.2. Présentation des Lignes directrices sur la mise en œuvre de la participation des enfants aux activités du Comité de Lanzarote et à la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (document de travail T-ES(2023)14) et décisions sur la participation spécifique des enfants au nouveau cycle de suivi concernant le cercle de confiance

13. Mme GUERREIRO (conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente les lignes directrices (document de travail T-ES(2023)14) et le Comité de Lanzarote prend note des informations communiquées par le Secrétariat. À la suite des questions de certains membres, Mme GUERREIRO et d'autres membres du Secrétariat précisent qu'il n'est pas obligatoire de mener des consultations d'enfants lors du cycle de suivi actuel, mais rappellent que le Comité a décidé de continuer à promouvoir la participation des enfants à ses travaux, si bien que les lignes directrices ont été préparées pour permettre cette participation. Les résultats des consultations d'enfants seront intégrés aux rapports de suivi, comme cela avait déjà été fait lors du deuxième cycle de suivi. En ce qui concerne la question d'associer des enfants, victimes ou non, aux consultations d'enfants, le Secrétariat explique que toutes les options sont possibles tant que les principes de protection de l'enfant sont respectés. L'expérience des enfants victimes/survivants peut être particulièrement utile pour les questionnaires spécifiques du cycle de suivi, comme ceux qui portent sur le signalement ou sur la qualité des services dispensés aux enfants victimes. Lorsque des enfants victimes/survivants participent, souligne Mme GUERREIRO, il convient d'accorder une attention particulière aux garanties qui les concernent et à leur protection. Mme TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe en outre le Comité que des lignes directrices sur l'action associant des victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance seront également élaborées dans le cadre de [l'édition 2023 de la Journée européenne](#) et pourront aider à faciliter les consultations d'enfants menées au niveau national. Comme indiqué plus haut (voir paragraphe 12, le Comité a décidé de fixer au 29 mars 2024 la date limite de réception des réponses des enfants participant au nouveau cycle de suivi sur le cercle de confiance.

3.3. Présentation et adoption du projet d'enquête sur les données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, mettant à jour l'enquête du CDPC de 2010 sur la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11)

14. Mme TREWINNARD rappelle que lors de sa réunion de décembre 2022, le Comité a convenu de collecter des données actualisées sur la prévalence des violences sexuelles sur enfants dans les Parties à la Convention. Elle présente le projet d'enquête qui a été préparé

par le Secrétariat sur la base de l'enquête de 2010 du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et des recommandations pertinentes du Comité de Lanzarote.

15. Les discussions portent dans une large mesure sur la nature et les caractéristiques des données ventilées à inclure dans l'enquête. Les membres du Comité conviennent que les données recueillies devraient être comparables et compatibles, de manière à permettre une analyse précise. Les discussions sont l'occasion de clarifier les types de données ventilées à inclure dans l'enquête. Au cours des échanges, il est également convenu que l'enquête devrait permettre de collecter des données portant spécifiquement sur les victimes d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne. Dans ce contexte, EUROPOL propose d'essayer de rassembler des données pertinentes sur les CyberTips du National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC). À la suite d'une proposition de M. MAGNÚSSON (Islande), le Comité conclut qu'il faut également identifier les indicateurs à utiliser pour la collecte de données. Mme DE CRAIM (Belgique), M. MAGNÚSSON et Mme MUSCAT (Malte) proposent d'aider le Secrétariat à réviser le projet d'enquête et à préparer des indicateurs potentiels que le Comité examinera lors de sa prochaine réunion.

16. Le Comité charge le Secrétariat d'amender le projet d'enquête conformément aux points soulevés lors des discussions et d'entamer les travaux sur la définition des indicateurs potentiels à utiliser dans le cadre de la collecte de données, pour examen à sa 40^e réunion.

4. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

4.1. Examen et décisions concernant le suivi du séminaire public du 31 mai 2023 sur les défis posés par la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles

4.1.1. Note conceptuelle sur les travaux futurs du Comité sur la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants (document de travail T-ES(2023)12)

17. Mme MALAREVA (conseillère juridique du Comité de Lanzarote) présente la note conceptuelle préparée par le Secrétariat, qui décrit la structure d'une future note d'orientation ou d'un autre instrument similaire sur l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote en matière de prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants. M. McVARISH (Brave Movement) présente le rapport "Justice Unleashed: Ending Limitations, Protecting Children" préparé par Brave Movement en collaboration avec Child Global. Mme CASTELLO BRANCO (présidente) se dit consternée par les critiques visant la Convention de Lanzarote dans ce rapport et rappelle que la Convention est l'instrument international le plus complet dans ce domaine.

18. Les points suivants sont soulevés au cours de l'échange qui s'ensuit. Les Parties sont globalement favorables à l'idée d'élaborer un document, mais plusieurs disent la nécessité d'examiner attentivement la place de la prescription dans les systèmes juridiques nationaux et de trouver un équilibre entre les droits des victimes et ceux des défendeurs dans les procédures pénales. Plusieurs Parties font part de leur souhait de mieux connaître l'expérience faite par les États dont le droit prévoyait la prescription mais qui ont opté pour une abolition totale ou partielle en la matière, et de consulter des juristes spécialisés en droit constitutionnel et en

jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Un sentiment d'inquiétude est exprimé quant au risque que l'abolition de la prescription ait un impact négatif sur le principe de sécurité juridique, essentiel pour les systèmes juridiques nationaux, et favorise injustement une catégorie de victimes par rapport à toutes les autres. La plupart des représentants des Parties sont pour l'idée d'inclure dans le document une série de mesures politiques susceptibles d'améliorer l'accès des victimes à la justice et une liste de pratiques prometteuses.

19. À la suite de cet échange, le Comité charge le Secrétariat d'élaborer le premier projet de document en temps utile pour son examen lors de la 40^e réunion plénière prévue du 28 au 30 novembre 2023.

4.1.2. Note conceptuelle sur les travaux futurs du Comité sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles (document de travail T-ES(2023)13)

20. Faute de temps, le Comité décide de reporter l'examen de cette note conceptuelle à sa 40^e réunion plénière prévue du 28 au 30 novembre 2023 (à Strasbourg et en ligne).

4.2. Informations communiquées par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans la politique, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques nationales et/ou présentation d'activités pertinentes

4.2.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote

21. Le Comité est informé de ce qui suit :

- adoption ou proposition de modifications du droit pénal matériel et procédural de plusieurs Parties pour les infractions d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants, avec notamment des changements touchant la terminologie (Autriche, Belgique, Luxembourg, République de Moldova), les définitions pénales et la création de nouvelles infractions pénales (République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Portugal), les sanctions pénales (Autriche, Allemagne, Monténégro, Pologne), la prescription (Finlande, France, Allemagne, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Espagne) et les mesures visant à empêcher les personnes reconnues coupables d'infractions d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants de travailler avec des enfants (Autriche, Azerbaïdjan). Deux Parties (Chypre et Luxembourg) donnent des informations portant spécifiquement sur les modifications législatives concernant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, à la suite de l'événement de renforcement des capacités qui s'est tenu le 31 mai 2023 ;
- modifications législatives et nouvelles mesures politiques destinées à rendre le système judiciaire plus adapté aux enfants (Azerbaïdjan, Lettonie, République de Moldova, Monténégro, Pologne, Portugal) ;
- ouverture de Barnahus et d'autres structures similaires pour apporter une réponse pluridisciplinaire et interinstitutionnelle aux abus sexuels sur enfants ou travaux pour la mise en place de ces types d'établissements (Croatie, Géorgie,

- Allemagne, Irlande, Lettonie, Monténégro, République slovaque, Ukraine, Portugal) ;
- mesures de sensibilisation aux abus sexuels sur enfants destinées aux enfants (Azerbaïdjan, Irlande, Italie) et aux adultes (Italie, République slovaque), et plus spécifiquement aux magistrats (Pologne) ;
 - mesures visant à améliorer la sécurité en ligne des enfants en adoptant de nouvelles lois, en menant des négociations (Royaume-Uni) ou en mettant en place un numéro d'urgence et en œuvrant pour l'ouverture d'un Centre pour un internet plus sûr (République slovaque) ;
 - adoption de stratégies nationales ou de plans d'action nationaux pour le renforcement des droits de l'enfant ou pour la prévention de la violence à l'égard des enfants (Bulgarie), ainsi que de la violence domestique et de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants (Italie, Norvège, Portugal) ;
 - mise en place d'une nouvelle structure gouvernementale et d'une institution nationale des droits de l'homme chargée de la protection des enfants contre les abus sexuels (Allemagne) ;
 - initiatives visant à recueillir des données sur les droits de l'enfant, notamment sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants (Islande, Italie) ;
 - renforcement des exigences de formation/qualification des juges qui interagissent avec des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels (Allemagne, Pologne).

4.2.2. Présentation des activités récentes des observateurs ou des participants du Comité de Lanzarote susceptibles d'enrichir les résultats des travaux en cours du Comité

22. Mme FATALIYEVA (membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE, présidente de la sous-commission sur les enfants) fait le point sur les développements pertinents à l'APCE. Elle informe notamment le Comité de la préparation de deux rapports, « Maltraitance des enfants en Europe : traitement, indemnisation et prévention » et « Droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'internet ». Elle propose également de préparer une déclaration commune pour la Journée européenne 2023 visant à mettre fin aux abus sexuels sur enfants, afin de souligner l'importance d'associer les victimes et les survivants aux niveaux national et local en vue d'améliorer les politiques.

23. Mme KOHLI (End Violence Against Children Fund, EVAC) indique que l'EVAC a lancé un nouvel appel ouvert à propositions dans le cadre de son cycle de financement [Safe Online](#). Il s'agit de financer des organisations à but non lucratif ou sans but lucratif pour mener des actions visant à renforcer les réseaux et les systèmes, à développer la recherche, les données et les solutions technologiques, afin de mieux prévenir l'exploitation et les abus sexuels en ligne et d'en protéger les enfants. La date limite de candidature est fixée au 31 octobre 2023.

24. Mme VARRELLA (ECPAT International) informe le Comité que le travail de mise à jour du [Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels](#) a débuté en mai 2023. L'objectif est d'actualiser les termes utilisés et d'adapter la terminologie pour tenir compte des nouvelles technologies et des nouveaux types d'infractions. La finalisation du guide révisé est prévue pour mars/avril 2024. Le Secrétariat indique qu'il participera aux réunions du Groupe de travail interinstitutionnel chargé de cette

mise à jour et qu'il informera donc régulièrement le Comité de l'état d'avancement du projet.

25. Mme BUCK (Royaume-Uni) informe le Comité que le Parlement britannique a approuvé le projet de loi sur la sécurité en ligne ([Online Safety Bill](#)), qui protège à la fois la sécurité et la vie privée des utilisateurs en ligne. Ce projet de loi impose aux entreprises l'obligation légale de lutter contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants sur leurs plateformes, y compris la sollicitation à des fins sexuelles, la retransmission en direct et le partage d'images. Le projet de [loi](#) recevra la sanction royale dans les semaines à venir.*

26. M. KLANČNIK (Europol) informe le Comité qu'Europol a publié le rapport [Internet Organised Crime Threat Assessment \(IOCTA\) 2023](#) (évaluation de la menace de la criminalité organisée sur internet). Selon ce document, les matériels détectés d'abus sexuels sur enfants ont augmenté en quantité et en gravité, les médias sociaux sont de plus en plus utilisés pour gagner la confiance des victimes, les tendances font apparaître des cas où les agresseurs encouragent d'autres agresseurs à abuser de la même victime, et les agresseurs s'échangent des conseils pour éviter d'être repérés. Des techniques d'usurpation d'identité plus sophistiquées, notamment des deep fakes utilisant le visage d'un enfant réel placé sur un corps généré par l'intelligence artificielle, ont également été détectées et sont utilisées pour extorquer de l'argent et davantage de matériels d'abus sexuels sur enfants. M. KLANČNIK évoque également les « cinémas » de réalité étendue utilisés par les agresseurs pour visionner des matériels d'abus sexuels sur enfants, notamment des abus retransmis en direct, et en faire des captures d'images qui sont ensuite diffusées. Il rappelle qu'Europol a adopté des lignes directrices à l'intention des premiers intervenants ([Guidelines for First Responders](#)), traduites en 11 langues à l'époque. Il indique aussi que le projet GRACE ([Global Response Against Child Exploitation](#)) d'Europol tiendra sa conférence finale les 29 et 30 novembre 2023 à Madrid (Espagne) et que de nombreux outils ont été mis au point dans le cadre de ce projet pour développer les capacités des services répressifs à traiter les signalements de matériels d'abus sexuels sur enfants.

27. Mme RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) donne des informations au Comité sur le [projet CESAGRAM](#), qui vise à améliorer la compréhension du processus de sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, et en particulier la façon dont il est facilité par la technologie. Ce projet sera soutenu par la recherche sur les liens qui existent entre la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et les disparitions d'enfants. Il permettra aussi d'élaborer des outils et matériels de sensibilisation pour les jeunes, une formation pour les travailleurs de première ligne afin d'identifier les victimes de sollicitation à des fins sexuelles et de leur apporter des réponses, et de concevoir des outils basés sur l'intelligence artificielle pour faciliter la prévention de la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles en ligne et la détection des contenus de ce type.

* Le projet de loi a reçu la sanction royale le 26 octobre 2023.

4.2.3. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes

28. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité que la Commission européenne n'a pas été en mesure d'envoyer un représentant pour donner au Comité des informations actualisées sur ce point lors de la présente réunion. Le Comité décide donc d'en reporter l'examen à sa 40^e réunion (28-30 novembre 2023).

4.2.4. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais uniquement) du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

29. M. KRALIK (directeur de programme, Division de la cybercriminalité) informe le Comité que le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) facilite la coordination et les positions communes entre les Parties à la Convention de Budapest au sein du Comité ad hoc des Nations Unies (UN AHC) et que le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de sa Division de la cybercriminalité, participe aux négociations de l'UN AHC en tant qu'observateur. L'objectif principal est de veiller à ce que le projet de traité soit conforme aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe, y compris à la Convention de Lanzarote. M. KRALIK informe le Comité que l'article 23 de la Convention de Lanzarote ainsi que l'Avis sur l'article 23 de la Convention de Lanzarote ont été pris en compte dans l'article 14 du projet en l'état à la date d'ouverture de la sixième session du UN AHC. Il existe un risque que les comportements consentis entre enfants soient érigés en infraction pénale et que les définitions soient diluées pour y inclure des matériels concernant d'autres formes de violence contre les enfants (par exemple les contenus terroristes ou la torture). Il indique également qu'une nouvelle version du projet de texte du traité doit être publiée d'ici la fin novembre 2023 et que le T-CY facilitera les positions communes des membres du T-CY sur le nouveau projet. Il ajoute que le T-CY a adopté une nouvelle note d'orientation sur les pouvoirs procéduraux en matière de collecte de preuves électroniques ([T-CY\(2023\)6 Note d'orientation – « La portée d'application des pouvoirs de procédure »](#)), qui met en lumière les synergies entre les deux conventions.

30. Au cours de la discussion qui s'ensuit, Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que la cybercriminalité représente une menace croissante pour les enfants et impose un véritable défi aux États pour réglementer l'environnement en ligne. Elle rappelle également au Comité que l'UE est elle aussi en train de mettre à jour le droit communautaire afin de réglementer les matériels d'abus sexuels sur enfants en ligne. M. KLANČNIK souligne que les images et vidéos d'abus sexuels sur des enfants constituent des violations flagrantes du droit à la vie privée de l'enfant victime, et insiste sur le fait que les mesures de protection visant à détecter et à supprimer ces contenus ne doivent pas être affaiblies au nom de la protection de la vie privée en général. M. McVARISH demande que le projet de traité comprenne un appel à abolir la prescription pour les infractions liées aux matériels d'abus sexuels sur enfants, en particulier la production de ces matériels, car ces images et vidéos continuent de circuler sur internet pendant des années après l'abus initial.

4.3. Débriefing de l'événement « Barnahus : une odyssee européenne » du 28 septembre 2023

31. Au cours de cet événement, Mme CASTELLO-BRANCO fait une présentation pour informer les participants que le Comité de Lanzarote reconnaît ce modèle comme une pratique prometteuse et s'engage à promouvoir les principes et les normes de la Barnahus (Maison des enfants). Elle souligne que le Comité étudiera plus en détails comment tenir compte des spécificités liées à la participation des enfants victimes aux procédures et les implications pratiques des modèles de Barnahus dans le contexte du cycle de suivi actuel. Le Comité salue largement l'initiative de recherche et fait part de son intérêt à recevoir l'[étude cartographique complète](#). Il dit préférer utiliser les termes Barnahus et autres modèles de justice adaptés aux enfants ou modèles pluridisciplinaires et interinstitutionnels, afin que cette notion recouvre tous les modèles pertinents. Il identifie les défis suivants pour la mise en œuvre efficace de ces modèles : veiller à ce que les enfants vulnérables et ceux qui vivent en dehors de la capitale puissent avoir accès à l'aide, et assurer un suivi pour les enfants qui ont bénéficié de ces services. Le Comité se félicite des initiatives visant à étendre ces services à toutes les formes de violence à l'égard des enfants, sans se limiter à la violence sexuelle. Mme LIND HALDORSSON (Conseil des États de la mer Baltique, CEMB) informe le Comité que le CEMB a lui aussi préparé une étude cartographique, dont les résultats sont quelque peu différents. Elle souligne que l'analyse peut varier, selon la façon dont les modèles de recherche et d'évaluation ont été conçus, et propose de présenter les résultats de cette étude lors d'une prochaine réunion du Comité. Le Comité exprime son intérêt pour les résultats de cet exercice et convient de continuer à promouvoir la mise en œuvre des Barnahus et autres modèles pluridisciplinaires et interinstitutionnels adaptés aux enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels.

4.4. Débriefing par des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote

32. M. NIKOLAIDIS (Grèce) ne pouvant participer à la réunion du Comité, le compte rendu de sa participation à la [mission d'information de Mme KAYACIK \(Représentante spéciale de la Secrétaire Générale pour les migrations et les réfugiés\) en Bulgarie, du 11 au 15 septembre](#), sera disponible par écrit dans l'espace partagé du Comité.

33. Mme MUSCAT a envoyé une communication écrite pour informer le Comité à la suite de la conférence du Comité européen pour la cohésion sociale intitulée « Transition des emplois : l'évolution des marchés du travail et l'impact sur la cohésion sociale ». Le document est disponible dans l'espace partagé du Comité.

4.5. Débriefing par des représentants du Comité de Lanzarote ou par son Secrétariat ayant participé à des événements extérieurs

4.5.1. Groupe de travail d'experts de l'ONU DC sur le retrait d'internet des matériels d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants, 26-27 juin 2023, Autriche

34. Mme TREWINNARD a participé à cette réunion pour faire connaître les principales conclusions et les principaux résultats du travail de suivi effectué par le Comité de Lanzarote,

en particulier sur les images et vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants. La réunion a permis d'identifier les principaux défis à relever : les préoccupations particulières liées à la sécurité des survivants d'actes commis à l'aide de matériels d'abus sexuels sur enfants, qui sont traqués et harcelés à l'âge adulte par des agresseurs ayant consommé des images et vidéos dans lesquelles des abus sexuels leur étaient infligés pendant leur enfance ; le manquement des plateformes et des fournisseurs de services à retirer les contenus après avoir été notifiés par les lignes d'assistance, en l'absence d'obligation de donner suite à ces notifications ; la présence accrue de la criminalité organisée et la présence croissante d'enfants relativement jeunes, avec notamment des images produites par de jeunes enfants (7 à 11 ans). Parmi les solutions potentielles identifiées au cours des discussions, on peut citer le renforcement des cadres juridiques visant à contraindre les fournisseurs de services à retirer les matériels d'abus sexuels sur enfants après avoir été notifiés par les lignes d'assistance, et à les obliger à rendre des comptes en cas d'inaction, par le biais de dispositions relatives à la responsabilité pénale des personnes morales. À l'issue de la réunion, 71 pays ont signé l'[appel à l'action des Nations Unies visant à retirer les matériels d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants](#) (en anglais).

4.5.2. Asociación Afecto de Colombie (<https://afecto.org.co/>), Congrès contre les abus sur enfants, 28-30 août 2023, en Colombie et en ligne

35. Mme SCAPPUCCI et Mme TREWINNARD ont participé en ligne au Congrès. Elles ont présenté la Convention de Lanzarote et les travaux du Comité de Lanzarote pour sensibiliser les participants en général, faciliter leur compréhension et expliquer l'[utilité de devenir Partie à la Convention de Lanzarote](#) pour les États non membres du Conseil de l'Europe.

4.5.3. Événement en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, 19 septembre 2023, à New York et en ligne

36. Mme SCAPPUCCI s'est adressée aux participants à l'événement qui s'est tenu en marge de l'AG des Nations Unies, [Lifting the voices of Survivors](#), organisé par [Global Collaborative](#), afin de les informer sur la Convention de Lanzarote et les travaux du Comité et d'appeler les États à travers le monde à envisager de ratifier la Convention ou d'y adhérer. Cet événement a également été l'occasion de rendre hommage en particulier à la Sierra Leone et au Nigeria pour leur rôle moteur dans le parrainage de la résolution de l'AG des Nations Unies qui a proclamé le 18 novembre [Journée mondiale pour la prévention et la guérison de l'exploitation, des atteintes et des violences sexuelles visant les enfants](#), sur le modèle de la [Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#), célébrée à la même date.

4.6. Informations sur la publication des fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote intitulé « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »

37. Ce point est examiné conjointement avec le point 5 (voir plus bas). Entre-temps, toutes les fiches d'information par pays ont été publiées, à côté des drapeaux des pays, sur la page du 2^e cycle de suivi : <https://www.coe.int/fr/web/children/2nd-monitoring-round>. Les principales conclusions et les fiches d'information thématiques sont également disponibles

sur cette même page (<https://www.coe.int/fr/web/children/key-findings-and-thematic-factsheets>). La version finale relue du rapport de mise en œuvre du Comité « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilitée par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants » est également [en ligne](#).

4.7. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

38. Mme TREWINNARD rappelle que le thème de l'édition 2023 de la Journée européenne est la participation des victimes et survivant·e·s de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques. Elle informe le Comité que le Secrétariat préparera des lignes directrices sur la participation des survivant·e·s. En outre, une table ronde rassemblant des organisations qui associent des survivant·e·s à leur action se tiendra lors de la 40^e réunion du Comité, le 30 novembre 2023.

4.8. Point sur l'organisation éventuelle de l'événement annuel 2024 de renforcement des capacités sur les défis soulevés par le métavers pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

39. Mme TREWINNARD informe le Comité de la proposition de mettre l'accent sur les défis et les opportunités soulevés par les technologies émergentes aux fins de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Il est proposé que ce thème soit en outre celui de l'édition 2024 de la Journée européenne. Mme TREWINNARD informe le Comité que l'événement pourrait être organisé par un État partie et/ou par une organisation dotée du statut de participant ou d'observateur au sein du Comité. Elle invite les États, les participants et les observateurs à manifester leur intérêt en contactant le Secrétariat.

40. Au cours des discussions, le Comité exprime le souhait d'en savoir plus sur les risques et les opportunités soulevés par l'intelligence artificielle, les technologies telles que ChatGPT, les difficultés à recueillir des preuves lorsque les abus sont diffusés en direct, ainsi que les moyens d'ébranler financièrement les réseaux criminels organisés. Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que le Conseil de l'Europe travaille actuellement à l'élaboration d'une convention sur l'intelligence artificielle. Mme BUCK indique au Comité que le Royaume-Uni accueillera un sommet sur l'IA en décembre 2023 et tiendra le Comité informé des résultats pouvant contribuer à l'événement de renforcement des capacités en 2024.

41. Le Comité décide que l'événement consacré au renforcement des capacités et l'édition 2024 de la Journée européenne auront pour thème les technologies émergentes, les menaces et les opportunités pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la protection des enfants.

5. Aperçus globaux de pays – état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote

5.1. Point sur la situation avec le dernier aperçu global de pays pilote (Italie) préparé conjointement par ECPAT International et le Secrétariat du Conseil de l'Europe avec le soutien des autorités nationales

42. Mme GUERREIRO rappelle qu'en 2022, le Secrétariat du Comité de Lanzarote et ECPAT International ont entamé une collaboration pour préparer des profils de pays conjoints, après discussion et accord du Comité de Lanzarote à poursuivre cette démarche. Le processus a débuté avec la préparation de trois profils pilotes (République de Moldova, Italie et Finlande) en 2022/2023. ECPAT International était chargé de coordonner la recherche et le processus de rédaction, notamment en collaboration avec les membres/partenaires d'ECPAT dans les pays, tandis que le Secrétariat du Comité de Lanzarote a coordonné le travail avec les autorités nationales, et révisé et préparé des contributions aux aperçus globaux de pays. Le Secrétariat a également coordonné la préparation des événements de lancement en Finlande et en République de Moldova, en collaboration avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes. L'aperçu global concernant l'Italie est prêt à être publié, mais Mme BERNARDON (Italie) explique qu'il n'est pas encore confirmé que l'événement de lancement italien puisse avoir lieu dans le pays.

5.2. Informations sur le suivi éventuel des aperçus globaux de pays pilotes

43. D'après l'expérience pilote, Mme GUERREIRO explique qu'il semble réaliste de dire que l'ensemble du processus de préparation des aperçus globaux de pays (depuis le début jusqu'à l'événement de lancement) prendra en moyenne 9 à 12 mois par pays. Il est également indiqué qu'il serait souhaitable de ne pas commencer les aperçus globaux de pays en parallèle, mais tous les trois mois, de manière à échelonner les différentes étapes du processus. Il serait ainsi possible de lancer/réaliser 3-4 aperçus globaux de pays par an. Étant donné qu'il y a actuellement 48 Parties à la Convention, et compte tenu du temps et des ressources nécessaires pour préparer chaque aperçu global de pays, il faudrait plusieurs années pour couvrir toutes les Parties. Au vu de ce qui précède, les propositions suivantes sont présentées en ce qui concerne les suites à donner :

- **poursuivre la collaboration avec ECPAT International pour la préparation d'aperçus globaux de pays**, lorsqu'un État partie est intéressé et prêt à s'engager dans le processus, et que les ressources le permettent ;
- **promouvoir un processus simplifié, basé sur les conclusions du suivi figurant dans les fiches d'information sur les pays**, lorsqu'un État partie est intéressé et prêt à s'engager dans le processus, et que les ressources le permettent. Pour ce faire, il faudrait s'appuyer sur les [fiches d'information sur les pays issues du 2^e cycle de suivi](#) pour organiser un événement national afin de diffuser les recommandations mises en avant dans les fiches d'information et adressées au pays concerné. Cela permettrait de diffuser les conclusions du cycle de suivi, de promouvoir un dialogue au niveau national et d'identifier des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations du Comité en amont de la procédure de conformité.

6. Questions procédurales

6.1. Nomination d'un-e représentant-e du Comité de Lanzarote

44. Le Comité nomme comme représentants Mme Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) au Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-evio, conjointement avec le CDPC), avec Mme Jana LOVŠIN comme suppléante, et M. Artur DEGTEARIOV (République de Moldova) au Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU).

6.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

45. À la fin de la réunion, le Comité de Lanzarote adopte par consensus la [liste des décisions](#).

7. Questions diverses

46. Le Comité de Lanzarote note avec satisfaction que le Conseil de l'Europe a déposé une demande d'adhésion à WeProtect Global Alliance.

* * *

47. Le Comité de Lanzarote prend note de ses prochaines réunions, programmées comme suit :

- 40^e réunion, 28-30 novembre 2023 (Strasbourg/hybride) ;
- 41^e réunion, 13-15 février 2024 (Strasbourg) ;
- 42^e réunion, 28-31 mai 2024 (date et lieu à confirmer) ;
- 43^e réunion, 13-15 novembre 2024 (Strasbourg).

Annexe I

Ordre du jour

La 39^{ème} réunion du Comité de Lanzarote comprendra un événement conjoint avec le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) « Barnahus : une odyssée européenne ». L'événement aura lieu de 9h30 à 12h30 le 28 septembre 2023 à Strasbourg et en ligne. Il comprendra une présentation des résultats d'une étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement des structures Barnahus en Europe, présentera les travaux du Comité de Lanzarote et du CDENF sur ce sujet et discutera de plusieurs exemples nationaux spécifiques (voir [programme](#) séparé).

- 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et le rapport de la 38^e réunion**
- 2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels suite à la guerre en Ukraine**
 - 2.1. Point sur les questions urgentes adressées à la Fédération de Russie conformément à la règle 28 du règlement intérieur du Comité de Lanzarote et examen des suites possibles (document de travail T-ES(2023)10) en vue d'une décision
 - 2.2. Point sur l'établissement du Groupe de Consultation sur les Enfants d'Ukraine (CGU), conformément à la [Déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine](#) qui a été adoptée lors du Quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe
- 3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 3.1. Point sur les réponses au nouveau questionnaire « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » et décisions sur le calendrier et les modalités d'évaluation des réponses
 - 3.2. Présentation des Lignes directrices pour la mise en œuvre de la participation des enfants dans les activités du Comité de Lanzarote et de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (document de travail T-ES(2023)14) et décisions sur l'implication spécifique des enfants dans le nouveau cycle de suivi concernant le cercle de confiance
 - 3.3. Présentation et adoption du projet d'enquête sur les données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants, mettant à jour l'enquête 2010 du CDPC sur la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants, (document de travail T-ES(2023)11)
- 4. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
 - 4.1. Examen et décisions concernant le suivi du séminaire public du 31 mai 2023 sur les défis posés par les délais de prescription concernant les infractions sexuelles

commises à l'encontre d'enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles

- 4.1.1. Note conceptuelle sur les travaux futurs du Comité sur les délais de prescription en matière d'infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants (document de travail T-ES(2023)12)
- 4.1.2. Note conceptuelle sur les travaux futurs du Comité sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles (document de travail T-ES(2023)13)
- 4.2. Informations par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans la politique nationale, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentation d'activités pertinentes
 - 4.2.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
 - 4.2.2. Présentation de toute activité récente des observateurs ou des participants du Comité de Lanzarote susceptible d'enrichir les résultats des travaux en cours du Comité
 - 4.2.3. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes
 - 4.2.4. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles
- 4.3. Débriefing de l'événement : « Barnahus : une odyssée européenne » du 28 septembre 2023
- 4.4. Débriefings de membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote
- 4.5. Débriefings des représentants du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des événements extérieurs
- 4.6. Informations sur la publication des fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote intitulé « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : relever les défis posés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »
- 4.7. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

- 4.8. Point sur l'organisation éventuelle de l'événement annuel 2024 de renforcement des capacités sur les défis soulevés par le Métavers pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

5. Aperçu global pays – état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote

- 5.1. Point sur la situation avec le dernier pilote Aperçu global pays (Italie) préparé conjointement par ECPAT International et le secrétariat du Conseil de l'Europe avec le soutien des autorités nationales
- 5.2. Informations sur le suivi éventuel du projet pilote Aperçus globaux de pays

6. Questions procédurales

- 6.1. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote :
 - au Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, facilitée par les technologies (GEC/PC-eVIO, conjointement avec le CDPC)
 - au Groupe de Consultation sur les Enfants d'Ukraine (CGU)
- 6.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

7. Questions diverses

Annexe II

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	<p>1. Ms Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Arda HOXHA Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights Ministry of Health and Social Protection</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
ANDORRA / ANDORRE	<p>Mme Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité</p>
ARMENIA / ARMÉNIE	<p>Ms Gayane HOVAKIMYAN Apologised / Excusée Deputy Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice</p>
AUSTRIA / AUTRICHE	<p>Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice</p>
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	<p>1. Mr Samir GARAYEV Apologised / Excusé Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs</p> <p>2. Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>

BELGIUM / BELGIQUE	<p>1. Ms Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Valérie GENGOUX Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	<p>Ms Tijana BOROVIČANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees</p>
BULGARIA / BULGARIE	<p>Mr Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection</p>
CROATIA / CROATIE	<p>1. Ms Marlena JUKIĆ Apologised / Excusée Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p> <p>2. Ms Kristina KEMESIC Management Consultant Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p>
CYPRUS / CHYPRE	<p>Ms Panayiota TRIFILLI Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare</p>
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	<p>Mr Šimon PEPŘÍK Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p>
DENMARK / DANEMARK	<p>Ms Lea ELKJÆR TARGÅRD Head of Section Criminal Law Division Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

ESTONIA / ESTONIE	<p>1. Ms Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Anna-Liisa UISK Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
FINLAND / FINLANDE	<p>Ms Satu SISTONEN Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs</p>
FRANCE / FRANCE	<p>M. Philippe OLIVIER Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice</p>
GEORGIA / GÉORGIE	<p>Ms Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government</p>
GERMANY / ALLEMAGNE	<p>Ms Jana BEWERSDORFF Senior Public Prosecutor Division II A 7 Federal Ministry of Justice and Consumer Protection</p>
GREECE / GRÈCE	<p>Mr George NIKOLAIDIS Director Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health</p> <p style="text-align: right;">MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Apologised / Excusé</p>
HUNGARY / HONGRIE	<p>1. Ms Anna DOSZPOTH Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice</p> <p>2. Mr András GYÖRE Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusé</p>

ICELAND / ISLANDE	<p>1. Mr Páll MAGNUSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva</p> <p>2. Ms Hlín SÆÞORSÐOTTIR Senior Adviser Ministry of Education and Children</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>	MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i>
IRELAND / IRLANDE	<p>Ms Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice</p>	
ITALY / ITALIE	<p>1. Mr Alfredo FERRANTE Department for family policies Presidency of the Council of Ministers</p> <p>2. Ms Alessandra BERNARDON Department for family policies Presidency of the Council of Ministers</p>	Apologised / Excusé
LATVIA / LETTONIE	<p>Ms Indra AIZUPE Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>	
LIECHTENSTEIN / <i>LIECHTENSTEIN</i>	<p>1. Mr Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs</p> <p>2. Ms Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>	Apologised / Excusé
LITHUANIA / LITUANIE	<p>1. Ms Kristina STEPANOVA Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p>	Apologised / Excusée
LUXEMBOURG / <i>LUXEMBOURG</i>	<p>1. Mme Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>2. Mme Fabienne ABENS Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>	Apologised / Excusée

MALTA / MALTE	Ms Lorna MUSCAT Head of office Office of the Commissioner for Children ONLINE PARTICIPATION	MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i>
REPUBLIC OF MOLDOVA / <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i>	Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs	
MONACO / MONACO	1. Mme Corinne BOURDAS MAGAIL Chargé de Mission Département des Relations Extérieures et de la Coopération Ministère d'Etat 2. Mme Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ONLINE PARTICIPATION	Apologised / Excusée
MONTENEGRO / <i>MONTÉNÉGRO</i>	Ms Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice	
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	1. Ms Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security ONLINE PARTICIPATION 2. Ms Kelly BRUIL Department of Justice and Security ONLINE PARTICIPATION 3. Ms Carlijne CHANIER Department of Justice and Security ONLINE PARTICIPATION	
NORTH MACEDONIA / <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	Mr Dušan TOMŠIČ Ministry of Labour and Social Policy	Apologised / Excusé
NORWAY / NORVÈGE	Ms Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	

POLAND / POLOGNE	<p>1. Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Magdalena BOCHIŃSKA Apologised / Excusée Chief Specialist Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p>
PORTUGAL / PORTUGAL	<p>Ms Maria José CASTELLO-BRANCO CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice</p>
ROMANIA / ROUMANIE	<p>Ms Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SAN MARINO / SAINT-MARIN	<p>Ms Gloria VALENTINI Second Secretary Department of Foreign Affairs</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SERBIA / SERBIE	<p>Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography</p>
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	<p>Ms Petra GRZNAROVA National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Ms Jana LOVŠIN MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice</p>

SPAIN / ESPAGNE	<p>1. Ms Frieda SAN JOSÉ ARANGO Magistrate Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Justice Service Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mr Isaac MERINO MUÑOZ Prosecutor Staff Adviser in the Directorate General for the Public Justice Service Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SWEDEN / SUÈDE	<p>Mr Per-Anders SUNESESSON Apologised / Excusé Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Mme Fedoua DEROUICHE Apologised / Excusée Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>1. Ms Songül BİNİCİ AKKAŞ Apologised / Excusée Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>2. Mr Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p>
UKRAINE / UKRAINE	<p>1. Ms Svitlana ILCHUK VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENTE Expert</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Angelina OLIINYCHENKO State Expert of the Expert Group on Countering human trafficking, domestic violence and gender inequality Directorate for Digital Development and Social Services Ministry of Social Policy</p> <p>3. Ms Daria GERASIMCHUK Plenipotentiary Adviser to the President of Ukraine on Children's Rights and Child Rehabilitation</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

	<p>4. Ms Liudmyla PROTASENKO Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ukraine to the Council of Europe</p>
<p>UNITED KINGDOM / <i>ROYAUME-UNI</i></p>	<p>Ms Leah BUCK International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office</p>

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

<p>CANADA / CANADA</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</p>	<p>Mme Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>JAPAN / JAPON</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>MEXICO / MEXIQUE</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p> <p>1. Mme Lydia ANTONIO DE LA GARZA Observateur Permanent Adjoint Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mme Eva PIZANO CEJKA Adjointe à l'Observateur Permanent Première Secrétaire Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	<p>1. Mme Lamiaa BEGHIEL Apologised / Excusée Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFÉPA Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p>
	<p>2. Mme Nadia BAROUDI Apologised / Excusée Cheffe de la Division de l'Enfance Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p>
	<p>3. Mme Malika SMAALI Chargée de projet Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</p>
	<p>ONLINE PARTICIPATION</p>
	<p>4. Mme Safae BENGADA Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)	<p>Ms Olivia LIND HALDORSSON Head of the Children at Risk Unit</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)	<p>Ms Debbie KOHNER Apologised / Excusée Secretary General Permanent Secretariat</p>
EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPEEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN	<p>Mr Emilio PUCCIO Apologised / Excusé Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights</p>

<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</p>	<p>Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Apologised / Excusé Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p>
<p>EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)</p>	<p>Ms Astrid PODSIADLOWSKI Apologised / Excusée Head of Social Rights Sector Equality, Roma and Social Rights Unit</p>
<p>EUROPOL</p>	<p>Mr Anton Toni KLANCNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)</p>
<p>INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)</p>	<p>Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Apologised / Excusée Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)</p>
<p>INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)</p>	<p>Ms Carla LICCIARDELLO Apologised / Excusée Corporate Strategy Division</p>
<p>INTERPOL</p>	<p>Mr Uri SADEH Apologised / Excusé Coordinator Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate INTERPOL General Secretariat</p>
<p>UNICEF</p>	<p>1. Mr Artashes MIRZOYAN Apologised / Excusé Partnerships Advisor Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p> <p>2. Ms Ina VERZIVOLLI Apologised / Excusée Child Protection Specialist Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p>
<p>UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)</p>	<p>1. Mr Andreas WISSNER Apologised / Excusé UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg</p> <p>2. Ms Delphine LENEUTRE Apologised / Excusée Legal Associate / Associée juridique UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg</p>

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIMES - UNODC Global Programme to End Violence Against Children / BUREAU DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LES CRIMES – Programme mondial de l’UNODC pour mettre fin à la violence contre les enfants	Ms Alexandra MARTINS Head	Apologised / Excusée
UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L’EXPLOITATION SEXUELLE D’ENFANTS	Ms Mama Fatima SINGHATEH Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children, including child prostitution, child pornography and any other child sexual abuse material	Apologised / Excusée
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	Mr Jonathon PASSMORE Programme Manager - Violence and Injury Prevention World Health Organization Regional Office for Europe	Apologised / Excusé

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L’EUROPE

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE	Awaiting nomination / Nomination en attente	
CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L’EUROPE	Ms Bénédicte COLIN Policy Manager Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)	Apologised / Excusée
CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L’EUROPE	Ms Brigitte van den BERG Netherlands Rapporteur for Children’s Rights	Apologised / Excusée
COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L’HOMME DU CONSEIL DE L’EUROPE	Ms Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights	Apologised / Excusée

<p>CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)</p>	<p>Ms Cristina SCHULMAN Apologised / Excusée Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice Bucharest, Romania</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms Sevinj FATALIYEVA Chairperson of the Sub-Committee on Children Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)</p>	<p>Mme Brigitte KONZ Apologised / Excusée Présidente du Tribunal Tribunal d'Arrondissement de Diekirch Luxembourg</p>

OBSERVERS / OBSERVATEURS**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

ECPAT INTERNATIONAL	<p>1. Ms Stana BUCHOWSKA Apologised / Excusée Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia</p> <p>2. Ms Amy CROCKER Apologised / Excusée Head of Child Protection and Technology</p> <p>3. Ms Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	<p>1. Ms Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Demitra POUTZIOURI Child Protection Officer</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	<p>M. Daniel PICAL Apologised / Excusé Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe</p>
MISSING CHILDREN EUROPE	<p>1. Ms Aagje IEVEN Apologised / Excusée Secretary General</p> <p>2. Ms Theresa RYAN-ROUGER Senior Project Officer & Focal Point on Sexual Abuse</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Alyona SAMAR Project Officer</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	<p>Ms Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland</p>
THE BRAVE MOVEMENT	<p>Mr Matthew McVARISH Co-Founder</p>

OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES

GLOBAL PARTNERSHIP TO END VIOLENCE AGAINST CHILDREN (EVAC)	Ms Marija MANOJLOVIC Safe Online Director Ms Manveen KOHLI Senior evaluation specialist ONLINE PARTICIPATION	Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	1. Mr Denton HOWARD Executive Director 2. Ms Samantha WOOLFE Head of Global Partnerships and Network Expansion 3. Ms Katarzyna STACIWA	Apologised / Excusé Apologised / Excusée Apologised / Excusée
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Mr Michael TUNKS Head of Policy and Public Affairs	Apologised / Excusé
WePROTECT Global Alliance	1. Mr Iain DRENNAN Executive Director 2. Ms Eleanor LINSELL Advocacy Manager ONLINE PARTICIPATION	Apologised / Excusé

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Ms Jannick DEVAUX Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
---	--

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Division I / Division I	Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION Adviser / Conseillère	Apologised / Excusée
--------------------------------	--	-----------------------------

DGI: Directorate General Human Rights and Rule of Law / DGI : Direction générale Droits humains et Etat de droit

SRSO on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés	Ms Leyla KAYACIK Special Representative of the Secretary General for migration and refugees / Représentante spéciale de la Secrétaire Générale pour les migrations et les réfugiés	Apologised / Excusée
---	--	-----------------------------

Information Society and Action against crime Directorate / Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

Information Society Department / Service de la société de l'information

Cybercrime / Cybercriminalité	Mr Jan KRALIK Representative of the Cybercrime Convention Committee (T-CY) / <i>Représentant du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)</i>
--------------------------------------	---

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination	Mr Jeroen SCHOKKENBROEK Director / <i>Directeur</i>
--	---

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights and Sport Values Department / Service des droits des enfants et des valeurs du sport	Ms Irena GUIDIKOVA Head of Department / <i>Chef de Service</i>
---	--

Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Regína JENSDÓTTIR Head of Division / <i>Chef de Division</i>	Apologised / Excusée
	Ms Jennifer SCHUETZE-REYMANN Special Adviser responsible for the Council of Europe Consultation Group on Children of Ukraine (CGU) / <i>Conseillère spéciale pour le Groupe de Consultation du Conseil de l'Europe sur les Enfants d'Ukraine (CGU)</i>	

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Ms Gioia SCAPPUCCI Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>	
	Ms Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>	
	Ms Naomi TREWINNARD Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>	
	Ms Ana GUERREIRO Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>	
	Ms Faustine LABBADI Assistant Lawyer / <i>Juriste assistante</i>	Apologised / Excusée
	Ms Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>	

	Ms Begüm SIMSEK Assistant / <i>Assistante</i>
--	---

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Clarissa WORSDALE (Head of Team)

Mr Michael HILL

Ms Morgane LAMOTHE

Annexe III

Calendrier du suivi pour les cadres juridiques concernant le cercle de confiance

Réunion	41 ^e réunion (13-15/02/2024)	42 ^e réunion (28- 31/05/2024)	43 ^e réunion (13-15/11/2024)	44 ^e réunion (2025)
Questions et thèmes	Questions 1-6 et 10 <ul style="list-style-type: none"> • Notions principales (Q1) • Âge des victimes (Q2) • Champ d'application de l'infraction (Q3 et 4) • Poursuites d'office (Q5) • Mesures applicables aux enfants qui commettent des infractions sexuelles et aux enfants ayant des comportements sexuels à risque et préjudiciables (Q6) • Garanties de protection pour les personnes signalant des soupçons d'infractions (Q10) 	Questions 7-9, 11- 12 et 17-18 <ul style="list-style-type: none"> • Droits des enfants victimes à une protection et droits parentaux (Q7, 8 et 9) • Assistance aux tiers (Q11 et 12) • Soutien aux enfants victimes lors des enquêtes et des procédures judiciaires (Q17 et 18) 	Questions 13-16, et 19-20 <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des auteurs d'infractions (Q13) • Mesures applicables aux professionnels et aux personnes morales (Q14) • Représentants spéciaux (Q15 et 16) • Enquête (Q19) • Procédures judiciaires (Q20) 	Examen de l'avant-projet de rapport complet
Rapporteur-e	Q1 : Q2 : Q3 : Q4 : Q5 : Q6 : Q10 :	Q7 : Q8 : Q9 : Q11 : Q12 : Q17 : Q18 :	Q13 : Q14 : Q15 : Q16 : Q19 : Q20 :	